

FICHE ACTION N° 1

MAISON GALLOT / BRAY-SUR-SEINE - REAMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE D'UN BATIMENT EN VUE DE L'IMPLANTATION DE LA MAISON FRANCE SERVICES ET DE L'ACTION SOCIALE.

Orientation stratégique	<p>LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT :</p> <p>5- EQUIPEMENTS PUBLICS : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics, rénover les bâtiments publics.</p>
Action nom	MAISON GALLOT / BRAY-SUR-SEINE - REAMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE D'UN BATIMENT EN VUE DE L'IMPLANTATION DE LA MAISON FRANCE SERVICES ET DE L'ACTION SOCIALE.
Action n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bray-sur-Seine
Description de l'action	<p>DESCRIPTION DE L'OPERATION / ENJEUX</p> <p>LIEU: 53 Place du Général De Gaulle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation et centralisation de fonctions publiques administratives afin de faciliter l'accueil et les démarches des usagers par la création d'un «pôle» de services sur le secteur Mairie. - Transfert des fonctions «France Services» qui se trouvent actuellement Place de l'Église, dans le nouveau bâtiment afin de libérer de l'espace pour les autres activités, et centraliserait les services publics en créant un «pôle» sur le secteur Mairie. - Amélioration de la qualité de l'accueil des usagers dans le cadre de la charte d'engagement «France Services»- Mise en accessibilité et réaffectation en ERP du bâtiment . - Mutualisation des espaces avec les activités du CCAS - Rénovation du bâtiment et valorisation durable du patrimoine communal dans le respect des exigences d'amélioration et d'économie énergétiques. <p>DEROULEMENT DE L'OPERATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité et de programmation architecturale effectuée en décembre 2021. - Mission de maîtrise d'œuvre bâtiment – réhabilitation. (Mission complète) pour réalisation de l'opération en cours de consultation.

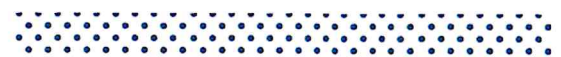


Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel	<p>- L'enveloppe financière prévisionnelle à affecter aux travaux, et fixé par la MO est estimée à 295 600 euros HT. Ce montant est basé sur un pré chiffrage prévisionnel résultant de l' étude de faisabilité (2021)</p> <p>- L'enveloppe prévisionnelle TDC est estimée à 353 200 euros HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>ETAT/DETR : Dotation au titre de la DETR obtenu à hauteur de 70% du montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit un montant prévisionnel de 247 240 euros HT.</p> <p>Part MO : 105 960 euros</p>
Calendrier	<p>PLANNING PREVISIONNEL</p> <p>Signature contrat MOE janvier 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - études (ESQ-AVP-DPC-PRO): MAI-JUILLET 2023 - Dépôt de AUTORISATION DE TRAVAUX : Août 2023 - Consultation entreprises travaux: Décembre 2023 - Obtention PC + Notifications entreprises: Février-Mars 2024 - EXE+ préparation chantier : avril 2024 - Réalisation des travaux (DET/AOR) : AVRIL 2024 - AOR - Livraison/mise en service : DECEMBRE 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette opération s'inscrit dans les orientations 3 et 4 du CRTE et axe 3. et au niveau du PCAET : Orientation 2 du programme d'actions.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de services et partenaires sociaux accueilli / nombre d'usagers suivis / évaluation de la satisfaction des usagers/ niveau de performance environnementale du bâtiment rénové.
Conséquence sur la fonction de centralité	Réorganisation et centralisation de fonctions publiques administratives afin de faciliter l'accueil et les démarches des usagers par la création d'un « pôle» de services sur le secteur Mairie.
Annexes	Dossier Programme de l'opération.

FICHE ACTION N° 2

Maison des Promenades Bassée-Montois à Bray-sur-Seine

Orientation stratégique	LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT : 5- EQUIPEMENTS PUBLICS : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics, rénover les bâtiments publics.
Action nom	Maison des Promenades Bassée-Montois
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Bassée-Montois
Description de l'action	<p>Les élus de la Communauté de communes Bassée-Montois ainsi que les élus de la commune de Bray-sur-Seine s'intéressent à la réhabilitation de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine depuis de nombreuses années.</p> <p>Aujourd'hui, les bâtiments sont utilisés ponctuellement à des fins culturelles pour des rassemblements festifs de la Commune de Bray-sur-Seine (le quai et les abords) et pour du stockage technique. L'état du bâtiment ne permet pas d'y accueillir du public</p> <p>Les élus souhaitent redonner vie à ce patrimoine en y installant un équipement de promotion du territoire. Ce bâtiment deviendrait la Maison des Promenades Bassée-Montois.</p> <p>Le projet est issu de l'atelier des territoires et l'étude a été inscrite dans la convention 2019 du contrat de ruralité. La phase d'avant-projet définitif (APD) se finalise et la déclaration préalable sera déposée courant de l'année 2023.</p> <p>Le projet envisagé comprend la réhabilitation de la gare afin de promouvoir le territoire pour son développement économique, culturel, touristique... Un espace sera dédié à l'office de tourisme et un autre attenant permettra l'organisation d'expositions. À proximité une annexe servira de lieu de stockage et de location de vélos. Dans un second temps, ce petit bâtiment sera réhabilité et les abords seront aménagés avec des plantes et du mobilier urbain.</p> <p>Cette ancienne gare se trouve dans un cadre privilégié, à proximité immédiate de la Seine, de la halte fluviale et de la halte de camping-car. La Communauté de communes souhaite conserver l'esprit de la gare 1900 avec le quai. Celui-ci a vocation à être utilisé comme une scène pour organiser des concerts et des spectacles vivants. L'objectif est de créer un site polyvalent en lien direct avec les bureaux de la Communauté de communes, située en face du lieu.</p>
Partenaires	État (DSIL 2019/FNADT/DSIL 2024/DETR 2024/Fonds Vert 2024) Région (CAR) Département Seine-et-Marne Attractivité Office de tourisme intercommunautaire
Dépenses prévisionnel	



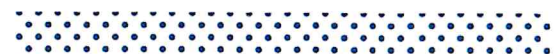
Plan de financement définitif	DEPENSES			
	Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
	Honoraires	629 385 €	125 877 €	755 262 €
	Frais divers	139 760 €	27 952 €	167 712 €
	Travaux avec options	629 385 €	125 877 €	755 262 €
	Total général	869 329 €	173 866 €	1 043 195 €
	RECETTES			
	Moyens financiers	Taux (% du total HT)	Base subventionnable	Montant
	État (DSIL 2019) *	1,84 %	Étude 20 000 €	16 000 €
	État (FNADT « Destination France ») *	7,48 %	Ingénierie 101 558 €	65 000 €
État (DETR/DSIL/Fonds Vert 2024)	40,68 %		353 665 €	
Région (CAR)	30 %		260 798 €	
Total aides	80%		695 463 €	
Reste à charge collectivité	20%		173 866 €	
*Subventions attribuées				
Calendrier	PLANNING PREVISIONNEL			
	Calendrier prévisionnel ingénierie			
	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X
Calendrier prévisionnel travaux				
2021	2022	2023	2024	
		X	X	

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette opération s'inscrit dans les orientations 4 du CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de l'office de tourisme Nombre de vélos loués Nombre d'événements organisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Promouvoir le territoire en implantant un lieu d'accueil touristique (bureau d'information, location de vélos...) sur une des villes pôles de centralité. Favoriser un parcours et faire rentrer en connexion les bords de seines et le centre-ville. Offrir un espace permettant d'organiser des manifestations culturelles
Annexes	Fiche action du CRTE

FICHE ACTION N° 3

Création de maisons individuelles pour personnes âgées à Bray-sur-Seine

Orientation stratégique	LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT : 1- HABITAT : accompagner la rénovation de l'habitat ancien dégradé, adapter les logements à la perte d'autonomie, ré investir les locaux vacants. Promouvoir une offre de logements adaptés à l'évolution des besoins de la population.
Action nom	Création de maisons individuelles pour personnes âgées à Bray-sur-Seine
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée-Montois
Description de l'action	<p>La Communauté de communes souhaite construire 8 logements individuels pour des personnes âgées afin de proposer une offre complémentaire à celle existante. Certaines personnes âgées autonomes souhaitent vivre en maison individuelle, dans un espace plus spacieux, tout en bénéficiant de certains services.</p> <p>Dès 1974, les élus de ce qui était alors le District du Canton de Bray-sur-Seine ont souhaité mener une réflexion sur les difficultés liées au vieillissement de la population et à l'éclatement des familles pour des raisons professionnelles. Sur les territoires ruraux ces problèmes sont d'autant plus visibles que l'isolement social, le manque de professionnels de santé et de structures adaptées aggravent la situation.</p> <p>Aujourd'hui, les élus de la Communauté de communes Bassée-Montois sont toujours investis dans cette problématique. Ils souhaitent poursuivre le travail de leur prédécesseur afin d'offrir aux habitants du territoire des solutions d'accompagnement pour quitter leur isolement sans pour autant perdre totalement leur autonomie. Pour cela, la Communauté de communes a fait l'acquisition des parcelles contiguës à la Résidence de l'Étang Broda.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence action sociale. Ces logements sont destinés à des personnes seules, en couple ou en colocation qui ne veulent pas ou ne peuvent plus vivre seules et isolées dans leur maison mais qui souhaitent conserver leur autonomie tout en ayant accès à des services adaptés à leurs difficultés du quotidien. Les Logements seront situés en plein cœur de la commune de Bray-sur-Seine, ce qui permettra aux locataires de bénéficier des services sans devoir utiliser un moyen de transports (commerces, accès aux soins...). S'ils ont besoin ponctuellement d'autres services qui ne sont pas présents sur la commune, ils pourront utiliser le transport à la demande de la Communauté de communes.</p> <p>En novembre 2022, la phase d'avant-projet se termine et le permis de construire a été accordé le 23 mars 2022.</p>



Partenaires	État / Département / CNAV Dispositifs financiers État (DSIL 2023) / Département (CID) / CNAV (Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie et prêt sans intérêt) Région-ADEME		
Dépenses prévisionnel	DEPENSES		
	Nature des dépenses	Montant HT	TVA
	Acquisitions	165 000 €	
	Frais divers	158 115 €	31 623 €
	Honoraires divers	171 007 €	34 201 €
	Travaux	1 847 752 €	369 550 €
	Total	2 341 874 €	435 375 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	RECETTES		
	Moyens financiers	Taux (% du HT total)	Base subventionnable
	ADEME *	0,29%	Étude de faisabilité géothermie (9 720€)
	État (DETR/DSIL 2024)	21,35%	
	Département (CID)	37,18%	Opération hors acquisitions (2 176 874 €)
	CNAV – PAI (Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie)*	4,27 %	Travaux d'aménagement extérieur (200 000 €)
	Région	14,91%	
	SDESM		Géothermie
	Total	78%	
	Reste à charge collectivité : Prêt CNAV sans intérêt		480 000 €
	Reste à charge collectivité : ressources propres	22%	35 146,99 €

Calendrier	<p>CALENDRIER PREVISIONNEL TRAVAUX</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2021	2022	2023	2024	2025			X	X	
2021	2022	2023	2024	2025							
		X	X								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette opération s'inscrit dans les orientations 5 du CRTE.										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de remplissage des logements 										
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des logements adaptés aux personnes âgées Compléter l'offre existante de santé Améliorer la qualité de vie de la population 										
Annexes	fiche CRTE										

FICHE ACTION N° 4

Réhabilitation patrimoniale (tranche 2 2023-2025) de l'église désacralisée St Pierre-St Paul de Dontilly pour la création du futur pôle culturel Bassée-Montois

Orientation stratégique	<p>LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT :</p> <p>5- EQUIPEMENTS PUBLICS : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics, rénover les bâtiments publics.</p> <p>3- CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT : Valoriser le patrimoine, urbain, paysager et architectural et promouvoir l'identité de la ville, Proposer un cadre de vie agréable et attractif pour les habitants et les visiteurs.</p>																		
Action nom	Réhabilitation patrimoniale (tranche 2 2023-2025) de l'église désacralisée St Pierre-St Paul de Dontilly pour la création du futur pôle culturel Bassée-Montois																		
Action n°	4																		
Statut	Engagée																		
Niveau de priorité	Fort																		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Bassée-Montois																		
Description de l'action	<p>Afin d'améliorer l'offre culturelle existante et renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté communes souhaite disposer d'un lieu dédié à la culture sur le territoire.</p> <p>L'église de Dontilly, ancien lieu de culte désacralisé, a déjà été utilisée à des fins culturelles (expositions, représentations théâtrales, etc.), mais elle est aujourd'hui fermée au public du fait de son état. Une première phase de travaux de mise en sécurité permettra bientôt de l'ouvrir au public. Plusieurs phases de travaux sont à prévoir avant l'aménagement d'un espace culturel à l'intérieur de l'édifice.</p> <p>Pour cette phase 2, il s'agit de poursuivre l'action engagée dans le cadre du Contrat de ruralité. C'est-à-dire de continuer les différentes phases de réhabilitation de l'édifice, afin de pouvoir par la suite l'aménager en un pôle culturel.</p> <p>La phase 2 consiste à la réfection des parements extérieurs de la nef et du clocher.</p>																		
Partenaires	État / DRAC / Région / Département / Commune de Donnemarie-Dontilly																		
Dépenses prévisionnel	<p>DEPENSES</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant HT</th> <th>TVA (20%)</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Frais divers</td> <td>110 800 €</td> <td>22 160 €</td> <td>132 960 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>84 500 €</td> <td>16 900 €</td> <td>101 400 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>517 500 €</td> <td>103 500 €</td> <td>621 000 €</td> </tr> </tbody> </table>			Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC	Frais divers	110 800 €	22 160 €	132 960 €	Honoraires	84 500 €	16 900 €	101 400 €	Travaux	517 500 €	103 500 €	621 000 €
Nature des dépenses	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC																
Frais divers	110 800 €	22 160 €	132 960 €																
Honoraires	84 500 €	16 900 €	101 400 €																
Travaux	517 500 €	103 500 €	621 000 €																



	Total	712 800 €	142 560 €	855 360 €	
Plan de financement prévisionnel / définitif	RECETTES				
	Moyens financiers	Taux (% du total HT)	Base subventionnable	Montant	
	État – DETR 2022 *	42,11 %	517 500 €	300 150 €	
	Région - Aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé	20 %		142 560 €	
	Département - Patrimoine protégé au titre des monuments historiques (préprogrammation 2023)	12,63 %		90 000 €	
	Total	74,73 %		532 710 €	
	Reste à charge collectivité	25,27 %		180 090 €	
	* subventions attribuées				
Calendrier	PLANNING PREVISIONNEL				
	2021	2022	2023	2024	2025
			X	X	X
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette opération s'inscrit dans les orientations 3 et 4 du CRTE et axe 3. et au niveau du PCAET : Orientation 2 du programme d'actions.				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux engagés • Évènements organisés 				
Conséquence sur la fonction de centralité	Objectifs : Mise en sécurité de l'édifice - Aménager un pôle culturel Mettre en connexion une offre culturelle entre les quartiers Dontilly et Donnemarie en en prenant le patrimoine comme levier d'attractivité. Favoriser une mise en lien urbaine entre ces deux centralités de la ville				
Annexes	Fiche action CRTE				

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 077-200040251-20230926-D_2023_5_3-DE

FICHE ACTION N° 5

Réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU) – Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly

Orientation stratégique	<p>LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT :</p> <p>1- HABITAT : accompagner la rénovation de l'habitat ancien dégradé, adapter les logements à la perte d'autonomie, ré investir les locaux vacants. Promouvoir une offre de logements adaptés à l'évolution des besoins de la population.</p>
Action nom	Réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU)
Action n°	5
Statut	En cours de calibrage
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communes de Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine
Description de l'action	<p>A l'issue de l'étude pré opérationnelle Habitat, les communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly décident de réaliser une intervention renforcée sous la forme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain, afin d'intervenir sur l'habitat des deux communes en articulant actions incitatives et coercitives.</p> <p>L'OPAH-RU de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly cherchera à promouvoir la réhabilitation et la mise en œuvre de travaux pour les immeubles et les logements privés sur l'ensemble des périmètres résultants de l'étude pré opérationnelle. Les aides, qu'elles soient financières ou sous forme de conseil s'appliqueront aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, propriétaires de logements vacants et copropriétaires.</p> <p>Volets d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet lutte contre la précarité énergétique : accompagner les propriétaires dans la rénovation énergétique de leurs logements. - Volet lutte contre l'habitat indigne : assurer un suivi global des occupants de logements indécents, dégradés et/ou insalubres, à la fois dans le parc individuel et le parc collectif. - Volet adaptation et autonomie : mettre en œuvre des actions de conseil et d'accompagnement des personnes vieillissantes et à mobilité réduite pour permettre leur maintien à domicile. - Volet conventionnement avec et sans travaux : identifier les opportunités de création, de rénovation et de conventionnement des logements privés locatifs sur les 2 communes, en incitant les propriétaires bailleurs privés à s'engager dans le cadre de l'OPAH-RU et réaliser si nécessaire les travaux. - Volet copropriétés : accompagner les copropriétés en difficulté dans leur redressement et dans la réalisation des travaux de rénovation. - Volet patrimonial : mobiliser les aides liées à la réfection des façades afin de contribuer à la préservation de la qualité patrimoniale et historique des 2 communes.
Partenaires	État / ANAH/ Département 77/ Caisses de retraite/CAF/EPFIF/HABITAT 77



Dépenses prévisionnelles A consolider en phase 3 de l'étude	<p>TOTAL SCENARIO OPAH-RU SUR 5 ANS (Ingénierie et volet opérationnel) avec participation CCBM : Ville de Bray-sur-Seine : 267 391 € Ville de Donnemarie-Dontilly : 222 912 €</p> <p>TOTAL SCENARIO OPAH-RU SUR 5 ANS (Ingénierie et volet opérationnel) hors participation CCBM : Ville de Bray-sur-Seine : 293 407,5 € Ville de Donnemarie-Dontilly : 248 928,5 €</p>																																																																																										
Plan de financement prévisionnel A consolider en phase 3 de l'étude	<p style="text-align: right;">segat</p> <p style="text-align: center;">Le dispositif OPAH-RU multisite</p> <p>Préconisation du dispositif d'OPAH-RU</p> <p style="text-align: center;">Calibrage financier « scenario réaliste »</p> <table border="1" data-bbox="375 694 1508 1160"> <thead> <tr> <th>Volet opérationnel incitatif + Coercitif</th> <th>Objectif</th> <th>Total sur 5 ans (TTC)</th> <th>Anah (HT)</th> <th>Ville de Donnemarie-Dontilly (TTC)</th> <th>Ville de Bray sur Seine (TTC)</th> <th>Participation potentielle Communauté de communes (TTC)</th> <th>Participation département (dossiers autonomie)</th> <th>Villes sans participation CC</th> <th>TOTAL AIDES SANS VILLES ET CC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total sur 5 ans</td> <td>80</td> <td>4 506 699 €</td> <td>4 148 840 €</td> <td>89 112 €</td> <td>95 363 €</td> <td>0 €</td> <td>173 384 €</td> <td>184 475 €</td> <td>4 322 224 €</td> </tr> <tr> <td>objectif moy annuel</td> <td>16</td> <td>901 340 €</td> <td>829 768 €</td> <td>17 822 €</td> <td>19 073 €</td> <td>- €</td> <td>34 677 €</td> <td>36 895 €</td> <td>864 445 €</td> </tr> <tr> <td>Ingénierie suivi-animation</td> <td>Objectif</td> <td>Total sur 5 ans (TTC)</td> <td>Anah (HT)</td> <td>Ville de Donnemarie-Dontilly (TTC)</td> <td>Ville de Bray sur Seine (TTC)</td> <td>Participation potentielle Communauté de communes (TTC)</td> <td>Participation département (dossiers autonomie)</td> <td>Villes sans participation CC</td> <td>TOTAL AIDES SANS VILLES ET CC</td> </tr> <tr> <td>Total sur 5 ans</td> <td>80</td> <td>660 516 €</td> <td>302 655 €</td> <td>133 800 €</td> <td>172 028 €</td> <td>52 033 €</td> <td></td> <td>357 861 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>objectif moy annuel</td> <td>16</td> <td>132 103 €</td> <td>60 531 €</td> <td>26 760 €</td> <td>34 406 €</td> <td>10 407 €</td> <td></td> <td>71 572 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL SCENARIO</td> <td>Objectif</td> <td>Total sur 5 ans</td> <td>Anah</td> <td>Ville de Donnemarie-Dontilly (TTC)</td> <td>Ville de Bray sur Seine (TTC)</td> <td>Communauté de communes</td> <td>Participation département (dossiers autonomie)</td> <td>Villes sans participation CC</td> <td>TOTAL AIDES SANS VILLES ET CC</td> </tr> <tr> <td>Total sur 5 ans</td> <td>80</td> <td>5 167 215 €</td> <td>4 451 495 €</td> <td>222 912 €</td> <td>267 391 €</td> <td>52 033 €</td> <td>173 384 €</td> <td>542 336 €</td> <td>4 883 719 €</td> </tr> <tr> <td>objectif moy annuel</td> <td>16</td> <td>1 033 443 €</td> <td>890 299 €</td> <td>44 582 €</td> <td>53 478 €</td> <td>10 407 €</td> <td>34 677 €</td> <td>108 467 €</td> <td>976 744 €</td> </tr> </tbody> </table>	Volet opérationnel incitatif + Coercitif	Objectif	Total sur 5 ans (TTC)	Anah (HT)	Ville de Donnemarie-Dontilly (TTC)	Ville de Bray sur Seine (TTC)	Participation potentielle Communauté de communes (TTC)	Participation département (dossiers autonomie)	Villes sans participation CC	TOTAL AIDES SANS VILLES ET CC	Total sur 5 ans	80	4 506 699 €	4 148 840 €	89 112 €	95 363 €	0 €	173 384 €	184 475 €	4 322 224 €	objectif moy annuel	16	901 340 €	829 768 €	17 822 €	19 073 €	- €	34 677 €	36 895 €	864 445 €	Ingénierie suivi-animation	Objectif	Total sur 5 ans (TTC)	Anah (HT)	Ville de Donnemarie-Dontilly (TTC)	Ville de Bray sur Seine (TTC)	Participation potentielle Communauté de communes (TTC)	Participation département (dossiers autonomie)	Villes sans participation CC	TOTAL AIDES SANS VILLES ET CC	Total sur 5 ans	80	660 516 €	302 655 €	133 800 €	172 028 €	52 033 €		357 861 €		objectif moy annuel	16	132 103 €	60 531 €	26 760 €	34 406 €	10 407 €		71 572 €		TOTAL SCENARIO	Objectif	Total sur 5 ans	Anah	Ville de Donnemarie-Dontilly (TTC)	Ville de Bray sur Seine (TTC)	Communauté de communes	Participation département (dossiers autonomie)	Villes sans participation CC	TOTAL AIDES SANS VILLES ET CC	Total sur 5 ans	80	5 167 215 €	4 451 495 €	222 912 €	267 391 €	52 033 €	173 384 €	542 336 €	4 883 719 €	objectif moy annuel	16	1 033 443 €	890 299 €	44 582 €	53 478 €	10 407 €	34 677 €	108 467 €	976 744 €
Volet opérationnel incitatif + Coercitif	Objectif	Total sur 5 ans (TTC)	Anah (HT)	Ville de Donnemarie-Dontilly (TTC)	Ville de Bray sur Seine (TTC)	Participation potentielle Communauté de communes (TTC)	Participation département (dossiers autonomie)	Villes sans participation CC	TOTAL AIDES SANS VILLES ET CC																																																																																		
Total sur 5 ans	80	4 506 699 €	4 148 840 €	89 112 €	95 363 €	0 €	173 384 €	184 475 €	4 322 224 €																																																																																		
objectif moy annuel	16	901 340 €	829 768 €	17 822 €	19 073 €	- €	34 677 €	36 895 €	864 445 €																																																																																		
Ingénierie suivi-animation	Objectif	Total sur 5 ans (TTC)	Anah (HT)	Ville de Donnemarie-Dontilly (TTC)	Ville de Bray sur Seine (TTC)	Participation potentielle Communauté de communes (TTC)	Participation département (dossiers autonomie)	Villes sans participation CC	TOTAL AIDES SANS VILLES ET CC																																																																																		
Total sur 5 ans	80	660 516 €	302 655 €	133 800 €	172 028 €	52 033 €		357 861 €																																																																																			
objectif moy annuel	16	132 103 €	60 531 €	26 760 €	34 406 €	10 407 €		71 572 €																																																																																			
TOTAL SCENARIO	Objectif	Total sur 5 ans	Anah	Ville de Donnemarie-Dontilly (TTC)	Ville de Bray sur Seine (TTC)	Communauté de communes	Participation département (dossiers autonomie)	Villes sans participation CC	TOTAL AIDES SANS VILLES ET CC																																																																																		
Total sur 5 ans	80	5 167 215 €	4 451 495 €	222 912 €	267 391 €	52 033 €	173 384 €	542 336 €	4 883 719 €																																																																																		
objectif moy annuel	16	1 033 443 €	890 299 €	44 582 €	53 478 €	10 407 €	34 677 €	108 467 €	976 744 €																																																																																		
Calendrier	<p>PLANNING PREVISIONNEL</p> <table border="1" data-bbox="359 1355 1540 1489"> <thead> <tr> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	2024	2025	2026	2027	2028	X	X	X	X	X																																																																																
2024	2025	2026	2027	2028																																																																																							
X	X	X	X	X																																																																																							
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>PCAET : Orientation 1 du programme d'actions : Sensibiliser et accompagner les habitants sur la rénovation énergétique et les usages sobres.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 1 Sensibiliser les habitants aux démarches d'amélioration de leur logement et aux bons usages - 1 2 Accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique grâce à une plateforme territoriale dédiée - 1 3 Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti - 1 4 Mettre en œuvre d'une OPAH sur les deux Petites Villes de Demain <p>CRTE :</p>																																																																																										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Les objectifs de l'OPAH-RU seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet d'intervention. L'évaluation de l'opération s'appuiera en partie sur l'analyse des indicateurs prescrits</p>																																																																																										

	dans la convention OPAH et, dûment détaillés dans les bilans d'avancement (bilan annuel) réalisés de manière régulière par l'opérateur et dans le bilan final de l'opération.
Conséquence sur la fonction de centralité	Rénovation du bâti vétuste du centre ancien amélioration de l'image de la ville et préservation du patrimoine – création de nouvelle offre de logement en centre-ville – Prise en compte des espaces commerciaux dans le programme pour valoriser l'appareil commercial. Amélioration des conditions d'habitat pour les PO- et locataires.
Annexes	néant

FICHE ACTION N° 6

Aménagement et implantation d'équipements sportifs et de loisirs de plein air dans les espaces du Bord de Seine à Bray-sur-Seine

Orientation stratégique	<p>LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT :</p> <p>2- ESPACE PUBLICS ET MOBILITES : rénover les espaces publics, améliorer le fonctionnement de la ville, valoriser les liaisons urbaines.</p> <p>3- CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT : Valoriser le patrimoine, urbain, paysager et architectural et promouvoir l'identité de la ville, Proposer un cadre de vie agréable et attractif pour les habitants et les visiteurs.</p> <p>5- EQUIPEMENTS PUBLICS : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics, rénover les bâtiments publics.</p>
Action nom	Implantation et aménagement d'équipements sportifs et de loisirs de plein air dans les espaces du Bord de Seine
Action n°	6
Statut	En cours de calibrage
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bray-sur-Seine
Description de l'action	<p>Dans le cadre de son projet de revalorisation des bords de Seine, La ville de Bray-sur-Seine souhaite installer de nouveaux équipements de plein air, et aménager leurs abords dans ces espaces publics, propices aux activités d'extérieur.</p> <p>Objectifs de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En complément les équipements sportifs existants sur le secteur, proposer une gamme d'installations ludiques et sportives de plein air à destination plusieurs publics (enfants, jeunes, adultes) - Promouvoir l'activité physique, avec des installations sportives et ludiques accessibles à tous. - Réaliser des équipements pérennes, sécurisés et bien insérés dans l'environnement qualitatif des bords de Seine. <p>Les nouvelles installations viseront 3 types de publics / 3 fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une aire de jeux pour enfants (3/12 ans) - Un parcours santé tout public (compris PMR) à la fois pour une utilisation en autonomie et en groupe organisé autour de cours de remise en forme dispensé par un entraîneur. - Un ouvrage Skate parc en béton (skate-board, roller, BMX, trottinette, ...), intégré dans l'environnement comprenant l'aménagement des cheminements et des abords. Cet équipement contribuera à renforcer un lieu rassembleur, de rencontres, d'expression, mais aussi un aménagement complémentaire à l'offre de loisirs de la commune à destination des jeunes.
Partenaires POTENTIELS	Département / MSA/AGENCE NATIONALE DU SPORT/Région



Dépenses prévisionnel	Pré estimation prévisionnelle TDC entre 450 et 550 k euros										
Plan de financement prévisionnel	En cours										
Calendrier	<p>PLANNING PREVISIONNEL</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2023	2024	2025	2026	2027	X	X			
2023	2024	2025	2026	2027							
X	X										
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET : néant CRTE : néant										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des sites par public - Enquête de satisfaction auprès des habitants - Evaluation de l'impact sur la fréquentation commerciale du centre-ville 										
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation des berges à proximité du centre-ville, enrichissement du cadre de vie-crédation de lieux fédérateurs de lien social pour les habitants et visiteurs de tous âges. Faire connaître Bray-sur-Seine au travers l'équipement fédérateur du Skate-Parc										
Annexes											

FICHE ACTION N° 7

Rénovation et requalification d'un immeuble rue Marie Chaubart en Maison des Services- Donnemarie-Dontilly

Orientation stratégique	<p>LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT :</p> <p>5- EQUIPEMENTS PUBLICS : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics, rénover les bâtiments publics.</p>
Action nom	Rénovation et requalification d'un immeuble rue Marie Chaubart en Maison des Services
Action n°	7
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Donnemarie-Dontilly
Description de l'action	<p>Le projet envisagé, dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment du village, est la création d'une Maison des Services, comprenant plusieurs locaux à usage de bureaux sur les deux premiers niveaux et deux logements au dernier niveau. La parcelle concernée se situe au 31, rue Marie Chaubart.</p> <p>La Commune a pour projet la rénovation et le réaménagement de l'espace complet, qui comprend le bâtiment d'habitation, un parking couvert et une cour arrière.</p> <p>Pour ce faire, la Commune souhaite créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un espace dédié à l'Agence Postale ➤ Un bureau dédié à l'accueil d'une Personne à Mobilité Réduite au Rez de chaussée, auquel tous les services auraient accès si besoin ➤ Des bureaux pour implanter une zone économique ➤ Deux logements au 2ème étage du bâtiment ➤ Un parking pour vélos et voitures, accessible à tous les visiteurs du bâtiment.
Partenaires POTENTIELS	Etat-Région
Dépenses prévisionnel	<p>coût prévisionnel TDC estimé à 860 638,00 € HT soit 1 002 765,60 € TTC, détaillé comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition immobilière: 150 000,00 € - Coût des travaux : 625 800,00 € HT - Maîtrise d'oeuvre et missions annexes: 84 838,00 € HT



Plan de financement prévisionnel	<p style="text-align: center;">PLAN DE FINANCEMENT :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Sources</th> <th style="text-align: center;">Montant HT</th> <th style="text-align: center;">Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds propres</td> <td style="text-align: right;">43 031.90 €</td> <td style="text-align: right;">5 %</td> </tr> <tr> <td>Emprunt</td> <td style="text-align: right;">129 095.70 €</td> <td style="text-align: right;">15 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Sous-total autofinancement</td> <td style="text-align: right;">172 127.60 €</td> <td style="text-align: right;">20 %</td> </tr> <tr> <td>Etat - DSIL 2023</td> <td style="text-align: right;">258 191.40 €</td> <td style="text-align: right;">30 %</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional – Contrat d’Aménagement Régional</td> <td style="text-align: right;">430 419.00 €</td> <td style="text-align: right;">50 %</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Sous-Total subvention publique</td> <td style="text-align: right;">688 510.40 €</td> <td style="text-align: right;">80 %</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td style="text-align: right;">860 638.00 €</td> <td style="text-align: right;">100,00 %</td> </tr> </tbody> </table>	Sources	Montant HT	Taux	Fonds propres	43 031.90 €	5 %	Emprunt	129 095.70 €	15 %	Sous-total autofinancement	172 127.60 €	20 %	Etat - DSIL 2023	258 191.40 €	30 %	Conseil Régional – Contrat d’Aménagement Régional	430 419.00 €	50 %	Sous-Total subvention publique	688 510.40 €	80 %	Total HT	860 638.00 €	100,00 %
Sources	Montant HT	Taux																							
Fonds propres	43 031.90 €	5 %																							
Emprunt	129 095.70 €	15 %																							
Sous-total autofinancement	172 127.60 €	20 %																							
Etat - DSIL 2023	258 191.40 €	30 %																							
Conseil Régional – Contrat d’Aménagement Régional	430 419.00 €	50 %																							
Sous-Total subvention publique	688 510.40 €	80 %																							
Total HT	860 638.00 €	100,00 %																							
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #FFD700;"> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2023	2024	2025	2026	2027	X	X	X	X															
2023	2024	2025	2026	2027																					
X	X	X	X																						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette opération s’inscrit dans les orientations 3 et 4 du CRTE et axe 3. et au niveau du PCAET : Orientation 2 du programme d’actions.</p>																								
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services accueillis - Taux de fréquentation des sites par public - Enquête de satisfaction auprès des usagers - Evaluation de l’impact sur la fréquentation du centre-ville 																								
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Réorganisation et centralisation de fonctions publiques administratives afin de faciliter l’accueil et les démarches des usagers par la création d’un « pôle» de services dans le centre-ville.</p>																								
Annexes	néant																								

FICHE ACTION N° 8A

Rénovation thermique des bâtiments et équipements publics – Bray-sur-Seine

Orientation stratégique	<p>LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT :</p> <p>5- EQUIPEMENTS PUBLICS : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics, rénover les bâtiments publics.</p>
Action nom	Travaux de rénovation énergétique – Phase 2 - Gymnase Henri Leblanc de Bray-sur-Seine
Action n°	8
Statut	En préparation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBM
Description de l'action	<p>Le SDESM a proposé à la Communauté de Communes Bassée-Montois son ingénierie en matière d'efficacité énergétique sur le patrimoine public, aussi nommé Conseil en Énergie Partagé (CEP). À ce titre, une convention a été signée entre le SDESM et la Communauté de Communes visant la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique sur son patrimoine.</p> <p>Ainsi, dans le cadre du service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), un audit énergétique de notre patrimoine a été réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'inventaire du patrimoine intercommunal -Le bilan des consommations et des dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre des 2 dernières années -L'analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à l'EPCI et l'étude des gisements potentiels d'économie -L'élaboration de préconisations d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre -Le suivi et le contrôle régulier des consommations et dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre sur la base des informations transmises par l'EPCI (relevés, factures, ...) -La remise d'un bilan annuel des consommations d'énergie et d'eau mettant en évidence les résultats obtenus
Partenaires	État (Fonds Vert)
Dépenses prévisionnel	<p>Il résulte de cet audit énergétique réalisé par le SDESM des préconisations de travaux avec un pré-chiffrage estimatif.</p> <p>Une seconde phase de travaux concernerait notamment le gymnase Henri Leblanc de Bray-sur-Seine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement 36 halogènes par LEDs : 12 000 € HT - Remplacement paroi polycarbonate : 342 000 € HT



Plan de financement prévisionnel	DEPENSES				
	Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC	
	Études/honoraires et dépenses annexes	36 290 €	7 258 €	43 548 €	
	Travaux	354 000 €	70 800 €	424 800 €	
	Total	390 290 €	78 058 €	468 348 €	
	RECETTES				
Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant			
État (Fonds Vert)	80%	312 232 €			
Total	80%	312 232 €			
Reste à charge collectivité	20%	78 058 €			
Calendrier	2023	2024	2025	2026	
	X	X	X		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET : Axe 6 : Un développement des énergies renouvelables CRTE : Axe 3 : Vers un territoire à énergie positive				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse des consommations énergétiques - Baisse des émissions de CO2 - Potentiel de développement des énergies renouvelables <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution des consommations énergétiques suite aux travaux - Évolution des émissions de CO2 suite aux travaux 				
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre attractif et confortable les équipements publics structurants pour le centre-ville– maîtriser les dépenses publiques par la réduction de la consommations énergétique				
Annexes	Néant				

FICHE ACTION N° 8 B

Rénovation thermique des bâtiments et équipements publics –Donnemarie-Dontilly

Orientation stratégique	LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT : 5- EQUIPEMENTS PUBLICS : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics, rénover les bâtiments publics.
Action nom	Travaux de rénovation énergétique – Phase 3 - Gymnase du Montois à Donnemarie-Dontilly
Action n°	8 B
Statut	En préparation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBM
Description de l'action	<p>Le SDESM a proposé à la Communauté de Communes Bassée-Montois son ingénierie en matière d'efficacité énergétique sur le patrimoine public, aussi nommé Conseil en Energie Partagé (CEP). À ce titre, une convention a été signée entre le SDESM et la Communauté de Communes visant la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique sur son patrimoine.</p> <p>Ainsi, dans le cadre du service de Conseil en Energie Partagé (CEP), un audit énergétique de notre patrimoine a été réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inventaire du patrimoine intercommunal - Le bilan des consommations et des dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre des 2 dernières années - L'analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à l'EPCI, étude des gisements potentiels d'économie - L'élaboration de préconisations d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre - Le suivi et le contrôle réguliers des consommations et dépenses énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre sur la base des informations transmises par l'EPCI (relevés, factures, ...) - La remise d'un bilan annuel des consommations d'énergie et d'eau mettant en évidence les résultats obtenus
Partenaires	État (Fonds vert)
Dépenses prévisionnel	<p>Il résulte de cet audit énergétique réalisé par le SDESM des préconisations de travaux avec un pré-chiffrage estimatif.</p> <p>Une troisième phase de travaux concernerait le Gymnase du Montois à Donnemarie-Dontilly :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement halogènes par LEDs : 6 667 € HT



	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement convecteurs : 2 500 € HT - Remplacement menuiseries simple vitrage : 28 750 € HT - Remplacement paroi polycarbonate : 76 619 € HT 				
Plan de financement prévisionnel	DEPENSES				
	Nature des dépenses		Montant HT	TVA	Montant TTC
	Études/honoraires et dépenses annexes		14 235,55 €	2 847,11 €	17 082,65 €
	Travaux		114 535,83 €	22 907,17 €	137 443 €
	Total		128 771,38 €	25 754,28 €	154 525,65 €
	RECETTES				
Moyens financiers		Taux (% du HT)		Montant	
État (Fonds Vert)		80%		103 017,10 €	
Total		80%		103 017,10 €	
Reste à charge collectivité		20%		25 754,28 €	
Calendrier	2023	2024	2025		
	X	X	X		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET : Axe 6 : Un développement des énergies renouvelables CRTE : Axe 3 : Vers un territoire à énergie positive				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Baisse des consommations énergétiques - Baisse des émissions de CO2 - Potentiel de développement des énergies renouvelables Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Évolution des consommations énergétiques suite aux travaux - Évolution des consommations de CO2 suite aux travaux 				
Conséquence sur la					

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 077-200040251-20230926-D_2023_5_3-DE

fonction de centralité	Rendre attractif et confortable les équipements publics structurants pour le centre-ville– maitriser les dépenses publiques par la réduction de la consommations énergétique
Annexes	Néant

FICHE ACTION N° 9

Installation d'équipements photovoltaïque pour le chauffage de l'eau - Piscine de Bray-sur-Seine

Orientation stratégique	LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT :				
	5- EQUIPEMENTS PUBLICS : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics, rénover les bâtiments publics.				
Action nom	Installation d'équipements photovoltaïque pour le chauffage de l'eau - Piscine de Bray-sur-Seine				
Action n°	9				
Statut	En préparation				
Niveau de priorité	Fort				
Maître d'ouvrage	Ville de Bray-sur-Seine				
Description de l'action	<p>Installation de panneaux photovoltaïque sur la piscine municipale qui permettra de chauffer l'eau (le chauffage utilisé actuellement est produit par une chaudière gaz)</p> <p>La piscine municipale est un atout très important pour la collectivité, est ouverte de mai à septembre avec une mise à disposition des écoles de la ville mais aussi des communes voisines. Une étude de faisabilité a été réalisée fin 2022.</p> <p>La surface du bâtiment est de 320 m2, la fréquentation annuelle est estimée à 9000 usagers</p> <p>Le gain d'énergie est estimé à hauteur de 34.65%</p> <p>Le montant des travaux estimés en 2022 est majoré de 15% afin de prendre en compte l'inflation</p>				
Partenaires POTENTIELS	Etat (demandes de DETR et DSIL prévues fin 2023 pour 2024)				
Dépenses prévisionnel	158 470 HT (chiffrage de l'étude réalisée en 2022 + 15%)				
Plan de financement prévisionnel	ETAT DETR/DSIL estimée à 80% soit 126 776€ HT Le solde sera financé par fonds libres				
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028
	X	X			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET : Axe 6 : Un développement des énergies renouvelables CRTE : Axe 3 : Vers un territoire à énergie positive				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation des économies réalisées/confort d'usage				



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 077-200040251-20230926-D_2023_5_3-DE

Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre attractif et confortable les équipements publics structurants pour le centre-ville– maitriser les dépenses publiques par la réduction de la consommations énergétique
Annexes	ETUDE – annexe 5.6

FICHE ACTION N° 10

Partenariat entre la CMA- IDF et la CCBM pour la mise en place une politique de développement économique en faveur des TPE/PME sur le territoire.

Orientation stratégique	LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT : 4- ECONOMIE ET COMMERCES : Maintenir et renforcer le dynamisme commercial et économique de la ville.
Action nom	Partenariat entre la CMA- IDF et la CCBM pour la mise en place une politique de développement économique en faveur des TPE/PME sur le territoire.
Action n°	10
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Important
Maître d'ouvrage	CCBM
Description de l'action	<p>La CCBM souhaite mettre en place une politique de développement économique et contribuer au développement de l'économie de proximité notamment du tissu artisanal et renforcer ainsi son attractivité territoriale.</p> <p>Dans cet objectif elle a conclu un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat IDF afin d'accompagner des porteurs de projets dans le cadre d'un programme d'actions.</p> <p>La CMA IDF s'engage à mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité un programme d'actions annuel en matière de développement d'une économie locale et durable structuré autour de 5 axes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Assistance technique aux actions de développement économique, observation, planification et diagnostic économique • Axe 2 : Animation du territoire et communication • Axe 3 : Accompagnement à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprise • Axe 4: Appui au développement des entreprises : Développement Durable et démarches de progrès (notamment en matière de transition numérique) • Axe 5 : Contribution à l'orientation professionnelle des jeunes et à la valorisation des filières métiers
Partenaires	CMA
Dépenses prévisionnel	Contribution prévisionnelle pour 2023-2024 – 5050 euros HT – prise en charge financière de 3 actions : Diagnostic Evaluation - Parcours Croissance - Pass CMA Liberté
Plan de financement prévisionnel	Sur fonds propres

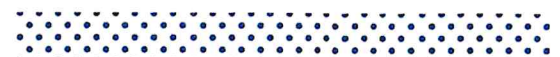


Calendrier	2023	2024	2025	2026	
	X	X	X		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PCAET : Axe 5 : Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets CRTE : Axe 5- Vers un territoire unifié et solidaire Axe 6- Vers un territoire porté par un projet commun d'aménagement de l'espace				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A l'issue de l'exécution du partenariat un bilan sera réalisé afin de déterminer la poursuite ou non des actions engagées.				
Conséquence sur la fonction de centralité	Action à l'échelle intercommunale, mais le tissu artisanal, commercial ainsi que la concentration de l'emploi sont principalement implantées dans les deux petites villes. Notamment à Bray-sur-Seine qui concentre plus de 30% des emplois recensés.				
Annexes	néant				

FICHE ACTION N° 11

ÉTUDE DE REDYNAMISATION DES PÔLES COMMERCIAUX POUR LES COLLECTIVITÉS DE BRAY-SUR-SEINE ET DONNEMARIE-DONTILLY

Orientation stratégique	LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT : 4- ECONOMIE ET COMMERCE : Maintenir et renforcer le dynamisme commercial et économique de la ville. 3- CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT : Valoriser le patrimoine, urbain, paysager et architectural et promouvoir l'identité de la ville, Proposer un cadre de vie agréable et attractif pour les habitants et les visiteurs.
Action nom	Étude de redynamisation des pôles commerciaux pour les collectivités de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bray-sur-Seine / Commune de Donnemarie-Dontilly
Description de l'action	RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE - Analyser la dynamique commerciale, les points forts, et points de vigilance - Déterminer et chiffrer l'attractivité et le potentiel des centres-villes - Proposer un plan d'action pré-opérationnel, hiérarchiser et déterminer des activités potentielles réalistes à développer en centre-ville. FORMAT DE L'ÉTUDE : L'étude est effectuée sur le périmètre de chaque ville avec mutualisation des échanges en COPIL. CONTENU DE L'ÉTUDE Réalisation en 3 phases : Phase 1 : Diagnostic pré-opérationnel de l'appareil commercial des centres-villes comprenant l'analyse des centres-villes de Bray-sur-Seine et Donnemarie- Dontilly dans leur environnement global. Phase 2 : Analyse du marché local pour les centres-villes de Bray/Seine et Donnemarie-Dontilly. Phase 3 : Mise en évidence des enjeux et propositions de pistes d'actions pour chacun des centres-villes étudiés.



	<p>GOUVERNANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMITÉ DE PILOTAGE: - 2 COFIL mutualisés Communes de Bray-sur-Seine / Donnemarie-Dontilly et CCBM prévus en phase 1/2 et 3. - 2 COTECH avec les équipes des études transversales.
Partenaires	Cette action est réalisée en partenariat avec la CCI Seine-et-Marne qui réalise l'étude.
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Le montant définitif de l'étude est de</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7050 € HT pour l'étude sur le centre-ville de Bray/Seine - 5930 € HT pour l'étude du centre-ville de Donnemarie-Dontilly <p>TOTAL : 12980 euros</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>PARTENAIRES FINANCIERS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCI: Dans le cadre de ses missions d'accompagnement sur le dispositif Petites Villes de Demain, la CCI Seine-et-Marne prendra à sa charge 10% de l'action soit 1298 euros <p>RESTE À CHARGE PAR COLLECTIVITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6345 € HT pour l'étude sur le centre-ville de Bray/Seine - 5337 € HT pour l'étude du centre-ville de Donnemarie-Dontilly
Calendrier	<p>PLANNING ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage : Trim 3 2022 - Conclusion en juin 2023 - Phase 1 et 2 : 3 mois - Phase 3 : 3 mois - Rendu Phase 1 et 2 : mars 2023 – ajustement effectué en fonction du calage avec les résultats de l'enquête commerces réalisée en régie par les deux villes. - Rendu Phase 3 : à la suite en 2023 en fonction du calage avec l'avancement des études transversales.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette s'inscrit dans les orientations 3 du CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Bilan du plan d'actions issu des études à N+2 – Nombre de partenariat mis en place à l'issu des études
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude de définition est une action préparatoire nécessaire à l'élaboration d'une stratégie d'intervention pour la revitalisation de l'activité et de l'appareil commercial à l'échelle des deux villes qui vise le renforcement des fonctions de centralité de chaque ville en adéquation avec une logique de complémentarité entre le développement commercial du centre et les activités en périphérie.
Annexes	néant

FICHE ACTION N° 12

Campagne d'enquêtes citoyennes pour analyser la fréquentation des commerces de centre-ville des collectivités de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly.

Orientation stratégique	LES AXES STRATEGIQUES VILLES CONCERNES PAR CETTE ACTION SONT : 3- CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT : Valoriser le patrimoine, urbain, paysager et architectural et promouvoir l'identité de la ville, Proposer un cadre de vie agréable et attractif pour les habitants et les visiteurs. 4- ECONOMIE ET COMMERCES : Maintenir et renforcer le dynamisme commercial et économique de la ville.
Action nom	Campagne d'enquêtes citoyennes pour analyser la fréquentation des commerces de centre-ville .
Action n°	12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Cette démarche est effectuée en régie, à l'échelle de chaque ville. - L'action est menée par les équipes projets PPVD et le chef de projet. - Pour la commune de Bray-sur-Seine, un partenariat collectivité/association des commerçants pour ce projet est acté.
Description de l'action	DESCRIPTION DE L'ACTION A l'échelle locale, réalisation d'une campagne d'enquête citoyenne afin d'obtenir des informations sur la fréquentation et les habitudes de consommation et d'achats dans les pôles commerciaux des deux communes (Centre-ville et pôles périphériques). Public cible : Habitants des communes et des communes limitrophes. Actifs sur la zone (salariés des entreprises) Personnes de passage – visiteurs. OBJECTIFS : Dans le cadre de la mission effectuée par la CCI, compléter le travail d'étude par un démarche participative / terrain afin de faire un état des lieux des comportements d'achat <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les raisons de fréquentation des centres-villes et des autres pôles locaux, comprendre leur concurrence.



- Evaluer les lieux d'achats fréquentés, les circuits préférentiels et la perception du centre-ville.
- Evaluer les tendances de marché, l'état économique, l'impact du digital...
- Questionner le niveau de satisfaction et les attentes des usagers.

CONTENU ET DEROULEMENT DE L'ACTION

PREPARATION AU LANCEMENT :

- Organisation d'une réunion publique d'information et de présentation de la démarche auprès des habitants pour Bray-sur-Seine (Présentation du programme PPVD-objectifs de l'enquête...)
 - Réalisation d'une campagne de communication dans les villes
- Moyens: affichage, information auprès des commerçants, des chefs d'entreprises ayant des salariés, diffusion sur les réseaux sociaux.

DEROULEMENT

1 - Diffusion du questionnaire auprès des usagers sur une durée d'un mois semaines pour les deux villes. Lancement de l'enquête dans le cadre d'une réunion publique à Bray-sur-Seine.

Moyens de diffusion:

- Distribution sur support papier par boîtage pour les résidents, adjoint au journal local.
- Dépôt des questionnaires chez les commerçants partenaires qui effectuerons un relais d'informations + assistance auprès des clients/usagers.
- Dépôts des questionnaires dans les entreprises présentes sur les communes.
- Sondage terrain effectué pendant 3 matinées le jour du marché à Bray-sur-Seine
- Questionnaire numérique diffusé sur les réseaux sociaux- sites web des deux villes.

RESULTAT

- Recueil des réponses et résultat quantitatif au 15-11-22 :
 - 517 questionnaires remplis pour Bray-sur-Seine majoritairement sur format papier
 - 350 questionnaires remplis pour Donnemarie-Dontilly dont 50% sous format numérique
- Traitement, exploitation des données et mise en forme des résultats : sous forme statistique pour alimentation, croisement et confrontation avec les investigations / hypothèses découlant de l'étude CCI.

RESTITUTION :

Communication des résultats aux citoyens / association des commerçants via réunion avec création de supports de présentation. Edition d'un document de restitution format papier pour communication dans le journal municipal, réseaux sociaux.

Partenaires	néant
Dépenses prévisionnel/définitif	Les montants prévisionnels engagés pour la réalisation de cette action sont : <ul style="list-style-type: none"> - Donnemarie-Dontilly : 1200 euros HT - Bray-sur-Seine : 1200 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Néant – financement communal.
Calendrier	PLANNING ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT <ul style="list-style-type: none"> - Préparation : Trim 3 2022 - Déroulement : Trim 4 22-Trim 1 2023 - Traitement des données: Trim 2 2023 - Restitution : Trim 2 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette s'inscrit dans les orientations 3 du CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de contexte : Suivi de l'évolution des projets commerciaux en centre-ville (nombre de commerces repris ou créés, nombre d'actions innovantes créés). Suivi des actions de renforcement du réseau des acteurs économiques locaux (association de commerçants/CCI-CMA-initiative-mvs-sud77/ville Evaluation du niveau de satisfaction des usagers + taux de fréquentation de l'appareil commercial à l'issu du PPVD (enquête en N+2)
Conséquence sur la fonction de centralité	Une action effectuée en complémentarité de l'étude CCI sur la thématique commerces. Elle vise à nourrir l'élaboration d'une stratégie d'intervention pour la revitalisation de l'activité et de l'appareil commercial à l'échelle des deux villes qui vise le renforcement des fonctions de centralité de chaque ville en adéquation avec une logique de complémentarité entre le développement commercial du centre et les activités en périphérie. Elle est l'occasion d'engager une démarche de participation citoyenne et d'association des publics aux projets de revitalisation des communes.
Annexes	néant